Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 060-216003574-20230712-20230715-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

DELIBERATION N° 2023-07-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 12 juillet 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de la convocation
6 juillet 2023

Objet de la délibération
Centre de loisirs municipal
Pénalités financières

L'an deux mille vingt-trois, et le douze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger MENN, Maire.

Présents : MM. Roger MENN - Thierry BALLINER - Mme Laëtitia COQUELLE M. Sébastien RABINEAU - Mme Valérie MENN - MM. Yves NEMBRINI - Jean-Charles MAILLARD - Mme Chantal ROMO - MM. Didier DUCHAUSSOY Jean MARGET - Mme Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Laëtitia ROULET - MM. Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN - Mme Isabelle CHARETTEUR - M. Louis NKAKE CHAKOMI.

Absents excusés : Mme Adeline MESTRE (pouvoir à M. Roger MENN) M. Michel BIRCK (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) - Mmes Mirjana JAKOVLJEVIC - Laurence GEFFROY - Mme Isabelle FRILLAY (pouvoir à M. Xavier DARCHE) - Mme Dorothée PIERARD (pouvoir à Mme Christelle DELVAL) - M. Elie GIVELET (pouvoir à Mme Laëtitia COQUELLE) Mme Ophélie VAN ELSUWE (pouvoir à Mme Isabelle CHARETTEUR).

Absents : Mme Pauline DESGUERRE - M. Salim BACHIR.

Madame Laëtitia ROULET est nommée secrétaire de séance.

Le centre de loisirs municipal accueille des enfants de 7h30 à 18h30 les mercredis et lors des vacances scolaires. Face aux retards de plus en plus fréquents de certaines familles, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place des pénalités financières similaires à celles du service d'accueil périscolaire.

Après 18h30, les retards feront l'objet d'une facturation supplémentaire établie comme suit :
- départ de l'enfant entre 18h30 et 18h45 : 5 €
- départ de l'enfant entre 18h45 et 19h00 : 15 €
- départ de l'enfant après 19h00 : 35 €

La mise en place de ces pénalités financières sera effective dès les vacances scolaires d'été soit à compter du 10 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 17 juillet 2023
Le Maire,

VILLE DE LIANCOURT 60140 MAIRIE

Roger MENN